

ment vais-je pouvoir décrocher un emploi? Je devrai peut-être me déclarer membre d'un de ces groupes.»

Cela m'amène à parler d'une anomalie dans la notion des minorités visibles et des groupes défavorisés. Selon Statistique Canada, les Canadiens d'origine japonaise figurent parmi les Canadiens touchant les revenus les plus élevés et ayant les plus hauts niveaux de scolarité. Pourtant, aux termes de ce projet de loi, ils pourraient être considérés comme des membres d'un groupe défavorisé. Essayez d'y comprendre quelque chose. Cela vous semble-t-il logique?

Il y a un silence éloquent de l'autre côté de la Chambre. Donnons-leur quelques instants pour réfléchir à la question. Il y a, au Canada, un groupe démographique dont les membres affichent le plus haut niveau de scolarité et touchent les revenus moyens les plus élevés, mais peuvent aussi se déclarer membres d'un groupe défavorisé à cause de la couleur de leur peau.

M. Bevilacqua: Quelle est la situation réelle des minorités visibles?

Mme Clancy: Parlez-nous des minorités visibles.

M. McClelland: Un instant. Considérons un dernier cas. Parlons des Canadiens d'origine portugaise. Fait intéressant, les Canadiens d'origine portugaise n'ont pas le même niveau de revenu que les Canadiens d'origine japonaise, mais devinez quoi? Ils ne forment pas une minorité visible, car ils ne sont pas d'une couleur différente. Malédiction des malédictions, disgrâce des disgrâces, ils sont blancs. Ils ne sont donc pas admissibles, conformément à la loi. Cela a-t-il le moindre sens? Voilà pourquoi on a tort d'établir, dans une société libre et démocratique, une loi fondée sur la race, la couleur, la croyance ou le sexe. Cela n'a absolument pas sa place.

Ce qu'il faudrait faire, dans notre société, c'est s'assurer que la Commission des droits de la personne fonctionne de telle sorte que, lorsque des personnes sont victimes pour une raison ou pour une autre de discrimination, elles aient un endroit où aller, peu importe leur orientation sexuelle, leur couleur ou leur sexe.

Parlons de lois inutiles dans notre pays. Ici même, sur la colline du Parlement, on est à réaliser un projet de réfection des immeubles qui prendra dix ans et coûtera 100 millions de dollars. Une femme travaillait sur le chantier de construction. Elle a été congédiée parce qu'elle est une femme et qu'un des hommes ne voulait pas travailler avec elle. Elle a porté son cas devant la Commission des droits de la personne, qui l'a renvoyée à la Commission provinciale des droits de la personne.

Si l'on veut accomplir quelque chose, on devrait faire cause commune, se donner une commission des droits de la personne qui ait de vrais pouvoirs, réaliser un semblant d'uniformité entre les lois fédérales, provinciales et municipales sur les droits de la personne et sur les droits de la personne au travail.

Nous ferions oeuvre utile. Si quelqu'un est victime de discrimination au Canada, que fait-il? Il est absolument laissé à lui-même. Il doit faire la queue devant ces commissions pendant six mois à un an avant d'être entendu. C'est là-dessus que nous devrions concentrer nos efforts. Nous pourrions expliquer aux gens pourquoi c'est mal d'exercer de la discrimination pour

Initiatives ministérielles

quelque raison que ce soit. Il n'est pas nécessaire de légiférer pour cela.

Il faut ensuite nous assurer que les victimes de discrimination sous toutes ses formes ont des recours. Ce n'est pas le cas actuellement. Ce n'est pas un acte criminel. On peut exercer de la discrimination contre n'importe qui; il ne s'agit pas d'une infraction criminelle. Il faut faire des pirouettes pour obtenir satisfaction. Nous devrions faciliter les choses aux victimes au lieu d'agir ainsi. C'est ridicule.

● (1630)

Puisque c'est la Commission des droits de la personne qui sera chargée d'appliquer ces dispositions, combien d'argent lui faudra-t-il pour pouvoir s'acquitter de ces fonctions? Que fait-on pour aider la Commission canadienne des droits de la personne et M. Yalden à faire leur travail? Déposez une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne aujourd'hui et voyez combien de temps il faudra avant que vous n'obteniez satisfaction. Confiez la responsabilité à cet organisme et voyez combien de temps il lui faudra pour se rendre du point A au point B.

Réfléchissons à cela. Pensons aux dernières dispositions législatives sur l'équité en matière d'emploi que la Chambre a adoptées et voyons ce qui a été fait partout au Canada pour y donner suite. Absolument rien n'a été fait. Qu'arrive-t-il quand quelqu'un qui estime avoir été victime de discrimination se tourne vers la Commission des droits de la personne? Celle-ci ne fiche rien. Il n'y a rien qui se produit là. Que faisons-nous alors? Nous adoptons de nouvelles dispositions législatives qui n'ont aucun effet. Les libéraux défendent ces beaux principes en paroles pour pouvoir renforcer leur position en disant qu'ils sont de grands bienfaiteurs et qu'ils se sont occupés de tous ces groupes cibles. Eh bien, les libéraux ne sont pas leurs grands bienfaiteurs.

M. Bevilacqua: C'est vous qui l'êtes.

M. McClelland: Les députés d'en face disent, sarcastiquement j'imagine, que je le suis. Monsieur le Président, je considère cela comme un compliment, car je le suis effectivement. Je vais aborder ces questions honnêtement et sans détour. Je n'userai jamais de faux-fuyants.

Mme Clancy: Je n'ai jamais fait cela de ma vie.

M. McClelland: Les députés d'en face me chahutent. J'ai du mal à ne pas rire parce que certains de leurs cris sont assez drôles. Les gens qui regardent à la télévision ne peuvent pas entendre ce qu'ils disent; je vais donc essayer de faire comme si je ne les entendais pas.

Je vais terminer mon intervention en lançant un défi à nos vis-à-vis, les libéraux. Ils contrôlent tout à la Chambre. Ils forment la majorité. S'ils s'opposent à une mesure, ils n'ont qu'à la rejeter. En fait, ce ne sont pas vraiment les libéraux, c'est le Cabinet. Ce n'est peut-être même pas le Cabinet, c'est le bureau du premier ministre. Ce n'est peut-être même pas le bureau du premier ministre non plus, mais une ou deux personnes qui se demandent comment faire pour que le premier ministre soit réélu.

Quoi qu'il en soit, peu importe qui tire les ficelles chez nos vis-à-vis, je leur lance un défi: appliquez la Loi sur l'équité en